

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2026	2026-102	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

TD/EA

SEANCE N° 04 DU 12 OCTOBRE 2026
32 questions, numérotées de 2026-83 à 2026-114

DELIBERATION

**NPRU
FLERS
RUE BERNARD PALISSY
PARCELLES CI N° 126, 130 ET CK 18
CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-François BRISSET, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Armelline SALLIOT, Axel MOREL, Pauline DUCHESNE, François LEPRINCE, Emmanuelle BERGOT, Frédéric GAUCHÉ, Chantal GAUMER et Georges LAVIGNE.

Conseillers : Andrée DUVAL, Jean-Claude CHEVIGNY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Stéphane BÉNIS, Sylvie GONTIER, Valérie GAUTRIN, Sonia ROINEL, Amar DIABI, Sylvie DUFOUR, Mohammed DIABI, Alexandra PORÉE, Tâm NGUYEN, Luca PEYRELADE, Agathe VERGER, Romain LANGLOIS, Hugo PIOLINE, Laurent JUMELINE, Gaëlle PIOLINE, Cemile YANAR, Leïla HARDY, Jérémy PRÉVOST, Lori HELLOCO et Jean-Marc REMANDE.

Tous présents, à l'exception de :

<u>Procurations</u>	Mandants	Mandataires	Questions
	Pauline DUCHESNE	Armelline SALLIOT	Ensemble de la séance
	Emmanuelle BERGOT	Stéphane BÉNIS	
	Tâm NGUYEN	Agathe VERGER	

Absent : /

Excusé : /

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2026-83 à 2026-114	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
06.10.2026	19 H 05	Frédéric GAUCHÉ	20 H 45	15.10.2026	20.10.2026

R A P P O R T

présenté par
Chantal GAUMER
Maire-Adjointe

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Politique de la Ville – Ecologie du quotidien et mobilités douces		2	30.09.2026	2	
CONSEIL	Séance	4	12.10.2026	N° d'ordre	N° délibération
				20	2026-102

OBJET	NPRU – FLERS – RUE BERNARD PALISSY – PARCELLES CI N° 126, 130 ET CK 18 – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS
-------	---

NL/EA

Chers Collègues,

La société ENEDIS sollicite la ville de Flers pour un raccordement électrique sur les parcelles CI n° 126, 130 et CK n° 18, situées rue Bernard Palissy à Flers, propriété de la Ville de Flers et mises à la disposition de Flers Agglo pour la construction de 18 logements locatifs sociaux par Orne Habitat.

Dans le cadre du raccordement électrique ENEDIS a chargé TOPO Etudes de prévoir la pose de huit câbles basse tension souterrains sur 200 mètres et huit coffrets réseau seront aménagés tel qu'indiqué sur les plans des travaux établis par ENEDIS et annexés à la présente convention.

Afin d'opérer ces travaux, il est nécessaire d'établir une convention de servitudes entre la ville de Flers et la société ENEDIS autorisant ENEDIS à réaliser les travaux décrits ci-dessus.

La convention est conclue pour la durée de vie des ouvrages ou tous les autres qui pourraient leur être substitués. Les frais d'aménagement et d'entretien de l'emprise seront à la charge d'ENEDIS. La mise à disposition de ce terrain est gratuite et conclue pour toute la durée d'utilisation de l'ouvrage.

ENEDIS pourra faire pénétrer sur la propriété de la ville de Flers, ses agents ou ceux des entrepreneurs accrédités, en vue de la construction, surveillance, entretien, réparation, remplacement et rénovation des ouvrages.

Enfin, la convention fixe les règles de jouissance du bien (modification des ouvrages, accès aux équipements, ...).

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - AUTORISER** les travaux mentionnés ci-dessus pour le raccordement de l'opération prévue sur les parcelles CI n° 126, 130 et CK n° 18.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2025	2026-102	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

2 - AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de servitudes ci-annexée avec la société ENEDIS.

3 - AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le cas échéant l'acte authentique à intervenir, ayant pour objet de régulariser la convention de servitude annexée à la présente délibération, aux frais d'Enedis.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédéric GAUCHÉ

Jean-François BRISSET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20261012-2026-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 20/10/2026